

LA TLC APPROUVE DEUX PARTICIPANTS POUR TESTER LES COURSES EN TARIF FORFÉTAIRE POUR LES TAXIS JAUNES ET LES TAXIS AUTORISÉS À ÊTRE HÉLÉS DANS LA RUE

Meera Joshi
Commissaire/Présidente

Allan J. Fromberg
Affaires publiques
frombera@tlc.nyc.gov

Rebecca Harshbarger
Affaires publiques
harshbargerR@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

Les entreprises suivantes ont été approuvées pour participer au nouveau programme pilote Flex Fare de la TLC :

- Waave Inc. – <http://www.waave.co>
- Myle Technologies Inc. – <http://ridemyle.com>

Le 29 mai 2018, la TLC a approuvé le programme pilote Flex Fare qui permet aux applications E-Hail sous licence d'offrir aux passagers des devis à l'avance lors de la réservation d'un taxi jaune, vert ou d'un véhicule à louer, hélé dans la rue via une application mobile.

Les chauffeurs recevront des offres de courses Flex Fare via les applications E-Hail. Les offres incluront le tarif que les chauffeurs recevraient s'ils choisissent d'accepter. Les chauffeurs ne sont pas tenus d'accepter ces offres. Les chauffeurs n'utiliseront pas le taximètre pendant ces voyages. Les passagers paieront pour ces voyages, y compris les pourboires, dans l'application E-Hail et les entreprises paieront directement les chauffeurs.

Les passagers qui hèlent les taxis dans la rue ne sont **pas** impactés par le programme pilote Flex Fare. Les chauffeurs doivent continuer à utiliser le taximètre pour tous les trajets de taxis hélés dans la rue.

Les chauffeurs intéressés pour participer devraient contacter l'une ou l'autre des sociétés agréées. Pour en savoir plus sur le projet pilote ou pour consulter la liste la plus récente des participants, visitez le site Web de la TLC :
http://www.nyc.gov/html/tlc/html/technology/flexible_fare_pilot.shtml